

## **Procès-verbal**

Le mercredi 14 février 2024 à, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Patrick COUTAREL.

Secrétaire de la séance : Ghislaine MOMBOUCHER

**Présents** : Patrick COUTAREL, Ghislaine MOMBOUCHER, Jean-Louis DUBREUIL, Anne SOUMAGNAC, Nathalie GRENIER, Jean-François ROQUES, Claude MARSAT, Paul Marie FOURESTEY, Marie Hélène TESTUT

**Représentés** : Peggy CABARET représentée par Patrick COUTAREL

**Absents et excusés** : Guillaume REBIERE, Thomas LAMURAILLE, Christophe COILLOT, Emilie VACHER, Peggy DUPUI

### **Ordre du jour :**

#### **I - DELIBERATIONS**

1 - Renouvellement du transfert de la compétence "éclairage public" au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)

2 - DETR

#### **II - INFORMATIONS DIVERSES**

#### **III - QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance 20h11.

Convocation faite en date du 9 février 2024.

Le compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2024 est signé par M. Patrick COUTAREL, Maire et Mme Ghislaine MOMBOUCHER, Secrétaire de Séance

#### **I - Délibérations du conseil :**

Renouvellement du transfert de la compétence "éclairage public" au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) (N° DE\_002\_2024)

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental Énergie et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021,

Vu le règlement précisant les modalités administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences, modifié par délibération en date du 14 décembre 2012,

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'éclairage public tant au niveau des travaux (investissement) que de l'entretien (fonctionnement).

Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau, le géoréférencement des réseaux, (réponses aux DT/DICT impactant l'Éclairage Public), dans le cadre de la mise en application du décret du 5

octobre 2011 dit "anti endommagement" des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens, ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Éclairage Public.

Sur ce dernier point, le SDEEG s'attache à proposer à la commune des solutions techniques innovantes (leds, bi-puissance, horloges astronomiques...) concourant à la transition écologique.

En effet, l'objectif poursuivi est d'éclairer moins afin de juguler la pollution lumineuse ainsi que la consommation d'électricité mais mieux pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

Par ailleurs, en matière de maintenance des installations, les déclarations de pannes s'effectuent de façon dématérialisée, par le biais d'un SIG intégrant la totalité des points lumineux de la commune.

Il est à noter que le SDEEG réalise une campagne préventive comprenant un remplacement systématique des lampes en fonction de leur durée de vie théorique ainsi que l'entretien curatif en cas de panne.

Le SDEEG fait intervenir, sous son contrôle, un prestataire avec le souci de respecter des délais contractuels de dépannage :

- 6h maximum pour une mise en sécurité,
- 24h maximum pour une panne de secteur,
- 5 jours maximum pour un foyer isolé.

La commune, de son côté, peut suivre la traçabilité en temps réel du dépannage déclaré.

Le coût de cette maintenance s'établit au point lumineux, sur une base forfaitaire annuelle, en fonction du type de source et ce, quel que soit le nombre de dépannages effectués dans l'année.

Compte-tenu du nombre de points lumineux entretenus (121.000) sur la Gironde, le SDEEG a obtenu des prix compétitifs dont peuvent bénéficier les communes.

La redevance est indexée sur l'indice TP12C ; elle ne subit pas de variation importante et peut être aisément appréhendée par la commune dans le cadre de la préparation de son budget primitif.

Le dispositif, tel qu'évoqué ci-dessus, s'entend pour une durée de 9 ans, avec possibilité de s'en départir 1 an avant chaque renouvellement des marchés du SDEEG.

Après avoir délibéré l'exposé de Monsieur le Maire de la Commune de Moullets et Villemartin, justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences définies dans le document ci-joint.

Ce document, adopté initialement par délibération du Comité Syndical, est susceptible d'être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE du renouvellement du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 13 février 2024 :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- Maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie portant sur l'éclairage public,
- Exploitation et gestion du fonctionnement du réseau public.

Délibération : adoptée

DETR 2024 : gros travaux groupe scolaire (N° DE\_004\_2024)

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de groupe scolaire de Mouliets et Villemartin, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis de Terres de Fenêtres, C&C Menuiseries de 39 594,42 € HT soit 47 513,30 € TTC.

Ces gros travaux consistent :

- Changement des menuiseries de l'ensemble du groupe scolaire
- Travaux de couverture sur la toiture du groupe scolaire

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	13 858,00 €	35 %
Région			
Département			
...			
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		25 736,42 €	65 %
Emprunt			
<b>Total HT</b>			

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 10/07/2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/08/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 39 594,42 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR

Délibération : adoptée

**II – Informations diverses**

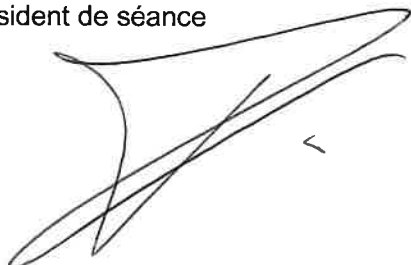
- Installation casier à pain : Le Compagnon du boulanger 24/24.  
Coût commune : 0 – sauf électricité à charge de la commune  
Voir l'emplacement (Jean-Louis DUBREUIL, Jean-François ROQUES et Paul-Marie FOURESTY)

- Elections européennes – Dimanche 9 juin 2024  
Permanence à assurer (à voir)  
Observations de Jean-François ROQUES sur le nombre de scrutateurs à avoir lors du dépouillement.
- Cartes cadeaux : janvier 2024 : 3 cartes cadeaux de 50,00 €.  
Léandro Michel CHOQUET CAVALLO né le 01/01/2024 à Bordeaux  
Victor Jean-Yves DUPRAT JULIEN né le 07/01/2024 à Libourne  
Gabin Pierre LHOMME né le 10/01/2025 à Libourne
- Filet anti-inflation : Acompte filet anti-inflation le 17/01/2024 de 4.103,00 € (remboursement de l'acompte sur avance de fiscalité du mois de (novembre 2023))  
Décision modificative pour passage de l'écriture :  
678 – 2.000,00 €  
022 - - 2.000,00 €
- SIRP  
2021 : 66.000,00 €  
2022 : 54.132,93 €  
2023 : 77.786,93 €  
Prévisions 2024 : 108.324,00 € (+ 39.25%)  
À suivre...
- Toiletteuse canine : Cassandra HIVERT – Holie & co toilettage (électricité gratuite pour le moment) : emplacement accordé
- Subvention collège de Lussac : demande de subvention voyage scolaire « Plus près des étoiles » (dans les Pyrénées). Montant libre inférieur à 50,90 €. On ne participera pas.
- Statistiques Gendarmerie sur la Commune de Moullets et Villemartin remises aux conseillers
- Ludovic BERNARD : proposition de promotion interne vers agent de maîtrise. Conseil favorable à la proposition.
- Information du décès de la mère de Maïté GUION, trésorière de club de loisirs. Une gerbe sera offerte.

### III – Questions diverses.

- Police municipale : il-y-a-t 'il une personne qui se propose pour assurer la police municipale (voir les candidats éventuels).  
Paul-Marie FOURESTEY peut proposer un candidat.
- Kinésithérapeute : Ghislaine MOMBOUCHER va se rapprocher de l'infirmier Stéphane POULETTE pour voir s'il connaît un kiné intéressé pour s'installer à Moullets et Villemartin.

Patrick COUTAREL  
Président de séance



Ghislaine MOMBOUCHER  
Secrétaire de séance

